

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

2015 DAC 12 Subvention (44.000 euros) et convention avec l'association Musique Danse XXe (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mai 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Musique Danse XXe ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 11 mai 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Musique Danse XXe (20e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 44.000 euros au titre de l'aide au lieu est attribuée en 2015 à l'association Musique Danse XXe, 210, rue de Belleville, 75020 Paris. 2015_05084 ; 19134.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 44.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2015 de la Ville de Paris, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO